

définition d'un terme (droit des obligations)

Par lulu1234, le 17/10/2018 à 20:30

Bonsoir!

J'ai un sujet de dissertation à traiter en droit des obligations et il comporte un terme qui me donne un peu de difficulté pour le délimiter... Il s'agit du mot "efficience". J'ai cherché la définition dans différents dictionnaires français mais je n'arrive pas à comprendre quel sens il peut prendre dans une dissertation juridique.

Si quelqu'un peut m'apporter une précision, merci d'avance!

Par lulu1234, le 17/10/2018 à 20:39

D'ailleurs, le sujet complet est "l'efficience comparée du pacte de préférence et de la promesse unilatérale".

Vu les définitions que j'avais trouvé et l'étymologie du terme efficience (du latin efficiencia, "faculté de produire des effets"), je m'étais dit que le sujet devrait plutôt s'axer sur les effets de ces deux avant-contrats mais j'ai des doutes